



La Commission a déposé son rapport!

par Sonia Dumont et Vincent Cloutier

Le rapport de la Commission sur l'avenir de l'agriculture et de l'agroalimentaire québécois (CAAAQ) a été rendu public le 12 février dernier. Le volumineux document de 272 pages contient 49 recommandations qui devraient orienter le gouvernement du Québec dans l'élaboration de la première politique agricole du Québec.

Le président de la Commission, M. Jean Pronovost, affirme que le système agricole québécois a « atteint un tel niveau de resserrement qu'il risquait d'étouffer ». Il prône une agriculture « plurielle » et affirme nécessaire « d'aérer » le système. Il soutient également que l'agriculture doit continuer de se donner comme mission première, de nourrir les Québécois tout en se modernisant à plusieurs égards.

Plusieurs enjeux susceptibles d'impacter le secteur bovin sont soulevés dans ce rapport.

Sécurité du revenu - La Commission émet des constats sévères à l'égard du programme d'ASRA. Elle le considère comme inéquitable (puisque non accessible à toutes les productions) et inapte à encourager l'augmentation de la productivité des entreprises, tout en surcompensant un grand nombre d'entre elles.

Bien que favorable à ce qu'un programme de soutien du revenu soit offert à l'ensemble des productions, la Fédération ne croit pas qu'il soit possible d'étendre un tel programme à l'ensemble des productions sans y injecter des fonds additionnels.

Environnement - La Commission reconnaît les efforts que les agriculteurs ont consacrés à la protection de l'environnement et les invite à continuer de respecter la réglementation. Elle met beaucoup d'emphasis sur l'application du principe d'écoconditionnalité, qui devrait être appliqué à une plus large échelle. Nous remarquons, avec regret, que les commissaires n'ont pas tenu compte des principes de la réglementation intelligente dans l'élaboration de leur rapport.

Mise en marché collective - Le regroupement des producteurs sous l'égide de plans conjoints n'est pas remis en question. Toutefois, la Commission considère cette formule excessivement rigide, et recommande qu'elle évolue de façon à s'adapter à de nouvelles réalités, toujours en demeurant alignée sur les préoccupations des consommateurs.

Unicité syndicale - La Commission remet en question le monopole de l'UPA, en se disant incapable de refuser d'entendre l'appel de ceux qui souhaitent être représentés par

l'organisme de leur choix. Ainsi, elle suggère la mise en place d'un processus de consultation qui permettrait, à tous les cinq ans, aux producteurs de se prononcer sur le choix de l'organisme par lequel ils souhaitent être représentés. Et pourtant, notre unicité syndicale est justement l'endroit où la collectivité agricole puise sa force!

Rappelons que les conclusions et recommandations de la Commission sont maintenant entre les mains du ministre qui devra, de concert avec les intervenants du milieu, convenir de la pertinence de les appliquer, ainsi que des moyens de le faire.

Le difficile arrimage des programmes fédéraux avec ASRA

par Ann Fornasier

Au cours des derniers mois, la Fédération des producteurs de bovins a effectué de nombreuses démarches auprès de la FADQ afin que des modifications soient apportées dans la façon d'arrimer l'ASRA et les sommes versées dans le cadre des programmes fédéraux Indemnité pour coût de production (ICP) et aide au démarrage d'Agri-Investissement (AI).

Nos demandes se résument comme suit :

- de limiter, pour l'année d'assurance 2007, la récupération en ASRA aux montants réellement versés par le volet aide au démarrage d'Agri-Investissement, soit 2,63 % des VNA;
- de ne pas multiplier par 3/2 les sommes versées pour le volet « aide au démarrage » d'Agri-Investissement, puisqu'aucune contrepartie de la province ou des producteurs n'y est associée;
- sur une base individuelle, faire en sorte que dans le cadre de l'arrimage entre l'ASRA, les programmes ICP et le volet aide au démarrage d'Agri-Investissement, les sommes retenues aux assurés ne soient pas plus élevées que les montants préalablement reçus par l'intermédiaire de ces programmes, ce qui implique :
 - un ajustement pour l'application des plafonds et;
 - un ajustement pour le calcul des volumes sur la base desquels les aides sont calculées.

De concert avec l'UPA, la Fédération a également procédé à l'analyse de dossiers de producteurs, ce qui a permis de bien documenter les écarts qui peuvent survenir entre le montant reçu par les entreprises pour les programmes fédéraux ICP et AI et le montant théoriquement calculé par le modèle d'ASRA.



Les assemblées annuelles débutent

par Gaëtan Bélanger

La Fédération prépare activement les assemblées annuelles régionales des syndicats ainsi que son Assemblée générale annuelle. La tournée régionale a débuté le 12 février dans la région de Lanaudière et se terminera le 4 mars en Beauce.

Les assemblées annuelles régionales sont un forum privilégié pour commenter et guider les orientations et les actions de la Fédération. Nous convions les producteurs et productrices en grand nombre!

Par ailleurs, l'Assemblée générale annuelle des producteurs visés par le Plan conjoint des producteurs de bovins du Québec se tiendra à Québec les 2 et 3 avril 2008. Les producteurs recevront sous peu un avis de convocation accompagné du rapport des activités générales de la Fédération en 2007 ainsi que des activités de mise en marché et celles en aval de la production. Seuls les délégués ont droit de vote à l'AGA de la Fédération.

Le calendrier détaillé des assemblées régionales suit cet article. Au plaisir de vous rencontrer sous peu.

Assemblées générales annuelles 2008 des syndicats de producteurs de bovins du Québec

Abitibi-Témiscamingue

Date : mercredi, 13 février
Heure : 9 h 30
Motel Alpin
Rouyn-Noranda

Estrie

Date : jeudi, 28 février
Heure : 9 h 30
Hôtellerie Le Boulevard
Rock Forest

Québec

Date : jeudi, 14 février
Heure : 9 h 30
Hôtel l'Oiselière
Lévis

Bas-Saint-Laurent

Date : mardi, 19 février
Heure : 9 h 30
Hôtel Rimouski
Rimouski

Gaspésie

Date : mercredi, 20 février
Heure : 9 h 30
Hôtel Le Francis
New Richmond

Saguenay-Lac-Saint-Jean

Date : mardi, 19 février
Heure : 9 h 30
Hôtel Universel Alma
Alma

Beauce

Date : mardi, 4 mars
Heure : 19 h 30
Restaurant Le Journal
Saint-Joseph-de-Beauce

Lanaudière

Date : mardi, 12 février
Heure : 9 h 30
Château Joliette
Joliette

Saint-Hyacinthe

Date : vendredi, 22 février
Heure : 9 h 30
Hôtel Le Castel de l'Estrie
Granby

Centre-du-Québec

Date : jeudi, 28 février
Heure : 19 h
Hôtel-Motel Le 4 Saisons
Notre-Dame-du-Bon-Conseil

Mauricie

Date : vendredi, 29 février
Heure : 10 h
Hôtel du Roy
Trois-Rivières

Saint-Jean-Valleyfield

Date : vendredi, 15 février
Heure : 10 h
Centre municipal
Saint-Louis-de-Gonzague

Côte-du-Sud

Date : lundi, 18 février
Heure : 9 h 30
Collège Sainte-Anne-de-la-Pocatière
La Pocatière

Outaouais-Laurentides

Date : mardi, 26 février
Heure : 9 h 30
Palais Gommé
Ange-Gardien

Fédération des producteurs de bovins

Dates : mercredi 2 et jeudi 3 avril
Heure : 13 h le 2 avril et 8 h 30 le 3 avril
Hôtel Gouverneur
Sainte-Foy

Assemblées d'information en anglais

Les syndicats suivants tiendront également des assemblées d'information en anglais. Tous les producteurs anglophones des autres régions situées à proximité qui seraient intéressés à y participer sont les bienvenus.

Estrie

Date : mercredi, 27 février
Heure : 13 h
Hôtellerie Le Boulevard
Rock Forest

Outaouais-Laurentides

Date : lundi, 25 février
Heure : 19 h
Pine Lodge
Bristol (Shawville)

Saint-Jean-Valleyfield

Date : mardi, 12 février
Heure : 19 h 30
Centre culturel municipal
Saint-Chrysostome

Suivi sur les amas au champ

par Nathalie Côté

Dans le cadre de la stratégie d'actions déployée depuis plus d'un an, les représentants de la Fédération rencontraient, le 4 février dernier, le porte-parole de l'opposition officielle en matière d'agriculture, M. Albert DeMartin. Cette rencontre avait pour objectifs, d'une part, de sensibiliser le député aux enjeux soulevés par le manque de vision globale et de cohérence du gouvernement en matière de réglementation environnementale adaptée aux réalités de la production bovine. Le porte-parole se montre sensible à notre argumentaire, lequel est solide et rigoureux et soutenu pour l'approche de Smart Regulation (Réglementation intelligente).

Toujours en lien avec la stratégie, la Fédération a aussi eu l'occasion, le 25 janvier dernier, d'échanger avec les représentants de l'Association des Conseillers en agroenvironnement du Québec au sujet des amas au champ et des enclos d'hivernage. Les échanges ont permis d'informer le conseil d'administration de l'ACAQ sur la nature des enjeux soulevés par la réglementation sur l'entreposage du fumier en amas au champ et de s'assurer que ces intervenants possèdent tous les éléments nécessaires à leur positionnement stratégique.

Le travail se poursuit afin de rencontrer d'autres intervenants de façon à consolider nos appuis. Ainsi, la Fédération rencontrera le 12 mars prochain, le député, M. Maxime Arseneau, porte-parole du deuxième groupe d'opposition en matière d'agriculture, pêcheries et alimentation.

Programme de paiements anticipés

par Jean-François Thiffault

De nombreux échanges ont été nécessaires entre la FPBQ et Agriculture et Agroalimentaire Canada (AAC), afin d'établir le cadre d'application à l'intérieur duquel les agents d'exécution doivent opérer relativement à l'implantation du Programme de paiements anticipés (PPA).

Notamment, à la suite de multiples échanges avec AAC, des conditions moins restrictives ont été convenues relativement aux garanties nécessaires pour le versement d'une avance. Ainsi, le gouvernement fédéral exige maintenant que seule une portion de la couverture d'ASRA d'un producteur soit prise en garantie. AAC n'en démord toutefois pas : lors de la réception d'un versement d'ASRA, le producteur s'étant prévalu du PPA devra en retourner une portion à l'agent d'exécution. Cet élément crucial, qui était confirmé par AAC le 24 janvier dernier, soulève maintenant d'autres enjeux de nature administrative, qui exigent davantage de discussions entre les intervenants impliqués dans la mise en œuvre du programme.

Soulignons que pour certaines productions, deux formules de remboursement seront possibles : 1. « l'inventaire dégressif » qui consiste à rembourser le PPA en fonction de l'écoulement de production, preuves à l'appui; 2. « l'inventaire permanent » qui consiste en fait à octroyer une avance sur le nombre de têtes minimum que le producteur s'engage à maintenir au cours d'une période prédéterminée, au terme de laquelle le remboursement total de l'avance devra être effectué et les preuves de ventes fournies à la Fédération.

Plusieurs producteurs de bovins fonctionnent en continu. Ce mode de production, qui consiste à acquérir et vendre des bêtes sur une base régulière, rendait la formule de « l'inventaire dégressif » laborieuse. Les producteurs opérant en continu se voyaient ainsi privés de substantielles économies d'intérêts, tout en multipliant le nombre de transactions de remboursement. La plupart de ces producteurs opteront pour la méthode de l'inventaire permanent.

D'autres informations seront transmises sous peu relativement aux diverses conditions entourant le PPA. Malgré la rigidité du cadre imposé par AAC, la Fédération continue de travailler à mettre en place le programme, en maximisant les bénéfices aux producteurs. C'est ainsi que se poursuit le développement du système informatique, tout comme l'élaboration des procédures administratives entourant l'application du PPA.

Ateliers de formation VBP

par Nathalie Côté

Depuis octobre 2005, la Fédération a été désignée, par la Canadian Cattlemen's Association, comme agent de livraison pour le programme *Verified Beef Production* (VBP). Ce programme, de type HACCP, est le programme reconnu par l'Agence canadienne d'inspection des aliments et les gouvernements provinciaux comme étant le programme canadien de salubrité des aliments à la ferme pour le secteur bœuf.

Au cours des deux dernières années, les efforts ont été concentrés sur le secteur des bouvillons d'abattage. Quelque 32 producteurs de bouvillons sont conformes aux normes Bœuf Qualité Plus / Verified Beef Production. Ensemble, ils représentent 25% du volume de production de bouvillons d'abattage au Québec. Le portrait canadien montre que 5000 producteurs ont assisté à l'une ou l'autre des 393 séances de formation offertes à travers le Canada au cours des deux dernières années. On dénombre 260 entreprises ayant obtenu leur certificat de conformité au programme après avoir reçu la visite d'un auditeur.

Récemment les producteurs vache-veau du Bas-Saint-Laurent et de l'Outaouais-Laurentides étaient conviés à un atelier de formation sur le programme VBP. Cent onze producteurs ont répondu à l'appel et ont pu apprendre ce qu'était le programme VBP. À la fin février, des ateliers de formation seront offerts en Abitibi-Témiscamingue. Compte tenu de l'intérêt manifesté par les producteurs, une autre série de formation pourrait être offerte à l'automne 2008 dans d'autres régions du Québec.

Le Veau de grain au Salon Alimentaire du Réseau de la Santé de SYSCO

par Isabelle Ferland



La politique-cadre du gouvernement du Québec **pour un virage santé à l'école**, mettant l'accent sur une saine alimentation et un mode de vie physiquement actif est en vigueur depuis janvier 2008. Pour le moment, quoiqu'uniquement applicable dans les écoles, cette politique a des répercussions un peu partout dans les institutions québécoises. Les gestionnaires de services alimentaires sont davantage à la recherche d'aliments sains, savoureux et bien de chez nous à mettre à leur menu.

Le Veau de grain du Québec fait naturellement partie d'un régime nutritionnel varié et équilibré. De plus, le prix du veau de grain est vraiment imbattable. Tirant partie de ses qualités indéniables, le veau de grain a accompagné Montpak international au Salon Alimentaire du Réseau de la Santé de SYSCO, où des coupes de viande plus économiques étaient mises en évidence : rôti de

haut côté, épaule roulée, cubes à ragoût, veau haché, tournedos et finalement de l'émincé fait à partir de retailles d'escalopes, un nouveau produit offert par Montpak dont le rapport qualité/prix est plus qu'intéressant. Il est utilisé entre autres pour cuisiner des sautés avec légumes.

Les visiteurs de ce salon le savent maintenant : le veau de grain est une viande maigre qui réduit très peu à la cuisson, donc une viande à haut rendement. Une viande par excellence pour combler les exigences d'une clientèle de plus en plus soucieuse de son alimentation et de la provenance des produits... Pourquoi ne pas mettre du veau de grain dans votre assiette!

Impact économique de la filière veau lourd

par Jean-Sébastien Laflamme

C'est la première fois qu'une étude est réalisée pour évaluer les retombées économiques du secteur des veaux lourds au Québec. Celles-ci ont été mesurées à l'aide du modèle intersectoriel de l'Institut de la statistique du Québec.

En 2006, la filière veau lourd québécoise a généré des dépenses de 378 M\$, dont 272 M\$ contribuent au Produit Intérieur Brut (PIB). Ainsi, chaque dollar injecté dans le secteur contribue à hauteur de 0,72 \$ au PIB. À titre de comparaison, le multiplicateur moyen de l'industrie bioalimentaire québécoise est de 0,66. Donc, un dollar injecté par le secteur du veau lourd entraîne plus de retombées économiques au Québec comparativement à la moyenne de l'ensemble du secteur bioalimentaire.

En ce qui concerne la main-d'œuvre, la filière veau lourd soutient un peu plus de 4 600 emplois et entraîne des retombées fiscales pour les gouvernements de 46,7 M\$ (impôts, taxes indirectes et parafiscalité). À titre indicatif, la part gouvernementale des compensations de l'ASRA est de 40 M\$.

Le gouvernement génère donc, directement ou indirectement, des bénéfices avec les sommes investies pour ce secteur dans les programmes de sécurité du revenu, en plus de favoriser le maintien de milliers d'emplois. Il est donc avisé pour le gouvernement d'appuyer cette industrie. En fait, cette étude a permis de démontrer que la filière veau lourd a su bâtir, en quelques années, une industrie générant d'importantes retombées, tant en termes d'emplois que de revenus directs et indirects.

Brèves

Règlement à l'amiable avec les producteurs touchés par l'ESB : Ridley Inc. verse 6 M\$.

La société Ridley Inc. affirme être parvenue à un règlement à l'amiable avec les éleveurs touchés par l'ESB qui ont intenté un recours collectif contre la compagnie et le gouvernement du Canada dans quatre provinces – l'Alberta, la Saskatchewan, l'Ontario et le Québec.

L'entreprise versera 6 M\$ dans un fonds d'indemnisation en fiducie appartenant aux demandeurs. Toutefois, elle continuera de participer aux procédures, les demandeurs ayant décidé de continuer de poursuivre le gouvernement du Canada.